



La bataille des langues à l'école primaire

Langues à l'école: quelle politique pour quelle Suisse? Dunya Acklin Muji, chargée de cours à la Haute école fribourgeoise de travail social, soulève cette sulfureuse question dans un ouvrage qui vient de paraître.

Dunya Acklin Muji s'intéresse au débat helvétique sur l'enseignement des langues étrangères à l'école primaire. Elle raconte l'histoire de la politique linguistique helvétique ou plutôt celle de son éclatement en 1997 lorsque le canton de Zurich annonce l'introduction de l'anglais obligatoire en 7^e ou 8^e année au détriment du français. Le pavé dans la mare de la paix des langues est lancé. La Suisse ne s'en remettra pas car il n'existe plus de politique commune quant au choix de la première langue étrangère. Les langues nationales ont cédé devant l'anglais et le canton de Zurich a remporté la victoire.

La Suisse est aujourd'hui divisée. La majorité des cantons de Suisse alémanique ont opté pour l'anglais première langue étrangère à l'école primaire. Onze cantons (Suisse latine, cantons bilingues ainsi que Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Grisons et Soleure) demeurent fidèles à une langue nationale. Dunya Acklin Muji suit pas à pas l'histoire des déchirements de la

politique linguistique helvétique ainsi que leurs répercussions dans la presse. Elle a analysé quelque 1300 articles. Elle relate aussi les secousses qui ébranlèrent la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP) ainsi que les débats au Parlement. L'ouvrage est précis, bien documenté et servira sans conteste de référence pour tout travail sur les questions de politique linguistique en Suisse.

L'anglais met le feu aux poudres

Il existait depuis les années 1970 une politique consensuelle d'enseignement des langues étrangères à l'école primaire. Les Recommandations de la CDIP de 1975 préconisaient l'apprentissage d'une seconde langue nationale en 4^e ou 5^e année. L'esprit était à l'ouverture aux autres cultures. La décision d'Ernst Buschor, chef du Conseil d'éducation du canton de Zurich, de passer à l'anglais première langue étrangère, mit le feu aux poudres. Elle prit de court la CDIP car l'impétueux directeur n'attendit pas la parution du concept des experts sur l'enseignement des langues et décida, en février 1998, d'introduire l'apprentissage de l'anglais par immersion en 1^e année primaire dès la rentrée 1999. La limite était franchie et les réactions furent vives tant au Parlement que dans la presse.

Le concept des langues d'août 1998 ne calma guère les esprits. En effet, il esquiva la question du choix de la première langue étrangère en déclarant que tous les enfants devaient apprendre deux langues à l'école primaire: une langue nationale et l'anglais. Peu importait l'ordre d'introduction pourvu que les objectifs d'apprentissage, définis au plan suisse, fussent respectés. Jusqu'en mars 2004, la CDIP connut une période de turbulences car elle ne parvint pas à esquisser une politique linguistique. Finalement, les directeurs approuvèrent une stratégie qui s'inspirait du concept de 1998: deux langues étrangères à l'école primaire, une langue nationale et l'anglais au plus tard à partir de la 3^e année et de la 5^e année. Les cantons sont libres de décider s'ils commencent par une langue nationale ou l'anglais. Les objectifs d'apprentissage seront fixés et testés en 6^e (première langue étrangère) et en 9^e année (les deux langues étrangères).

Dunya Acklin Muji montre que la Suisse a dû finalement faire le deuil d'une politique nationale et se contenter d'une solution minimale: *Billige Schwarz-Peter Lösung* selon la Basler Zeitung (1.4.2004). En fait, le compromis helvétique de la CDIP s'inscrit dans une logique plus attentive aux impératifs économiques qu'aux aspects politiques.

On assiste en effet aujourd'hui à l'effondrement de «l'école institution» de tradition républicaine au profit de l'école «service» (Meirieu) fondée sur la demande des parents et de l'économie.

